

Places de foot (OL) : le tribunal rejette la requête de l'association Canol

publié le 09.01.2011 02h01

Achats de places de l'OL : le Département gagne en justice

Le Département a annoncé dans un communiqué avoir eu gain de cause devant le tribunal administratif de Lyon face à l'association Canol, association de contribuables lyonnais, dans le dossier de l'achat de places à l'OL pour les saisons 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011. Le jugement a été rendu fin décembre.

« Ces places, achetées selon la procédure des marchés publics étaient ensuite redistribuées à des jeunes sportifs au sein de différents clubs et aux élèves du Rhône en sport études, à la discrétion des conseillers généraux, qui avaient toutefois obligation d'en communiquer la liste », explique le Département.

Qui ajoute : « Le tribunal administratif a rejeté la requête de la Canol qui, selon lui n'était pas fondée à demander l'annulation des délibérations de mai 2008, juin 2009 et juin 2010, confirmant ainsi que le Département respectait la législation ».